

pourquoi il ne fut dépensé qu'au cours d'un mois sur douze. Apparemment, la Nouvelle-Ecosse s'est prévalu de ces avantages durant onze mois de l'année et l'Ile du Prince-Edouard durant huit mois.

L'hon. M. MICHAUD: Cela s'explique du fait qu'au moment où ces renseignements furent donnés à l'honorable député, on ne nous avait fait rapport que de ces montants. D'autres comptes nous sont parvenus depuis lors; jusqu'au moment où ces calculs furent préparés, la Nouvelle-Ecosse avait déboursé \$100,000, le Nouveau-Brunswick \$75,000, l'Ile du Prince-Edouard \$77,000 et Québec \$75,000.

M. NEILL: Et la Colombie-Britannique?

L'hon. M. MICHAUD: Elle n'a rien dépensé.

M. MacNEIL: Une partie quelconque de ces fonds sera-t-elle mise à la disposition des pêcheurs de la Colombie-Britannique? S'il n'existe aucune entente actuellement, y a-t-il lieu de prévoir une entente avec la Colombie-Britannique?

L'hon. M. MICHAUD: Une partie a été offerte à la Colombie-Britannique, mais aucune entente ne fut conclue. La probabilité d'une entente dépend de la province.

M. NEILL: La Colombie-Britannique sera-t-elle libre de participer à cette distribution?

L'hon. M. MICHAUD: Une partie de ces fonds fut toujours à la disposition de la Colombie-Britannique.

M. NEILL: Quelle serait normalement la part de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. MICHAUD: Environ cinquante mille dollars.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre sait que je m'intéresse vivement à la question, pour des raisons qui s'imposent à tout homme réfléchi. La Nouvelle-Ecosse est une province fort rocheuse. A l'époque pré-glaciaire, le roc était recouvert d'un peu de terre, mais le revêtement a disparu dans une large mesure, et la population habite un littoral fort rocheux. J'ai visité ces villages. D'après les journaux d'aujourd'hui, les pêcheurs vendent d'un c. à 1c. $\frac{1}{2}$ la livre le flétan qui coûte aux consommateurs de 20 à 25c. Ainsi que le sait le ministre, la morue rapporte encore moins. Tels sont les faits. Le prix que j'ai mentionné est vraiment un prix très avili. Nous savons que le flétan de l'Atlantique est plus petit que celui du Pacifique. Les pêcheurs prennent aussi l'aiglefin qui est un excellent poisson, et la morue, de qualité moindre. Ils les vendent aujourd'hui à très bas prix. Quand je dis qu'ils touchent 1c. et 1c. $\frac{1}{2}$ par livre, et que les consommateurs payent sur le marché le filet 15c.

[M. Brooks.]

et jusqu'à 25c. la livre, le ministre s'imagine quel est l'état d'esprit de ces pêcheurs. Ils sont certes très aigris par cet état de choses. Tout le monde le sait.

J'ai un avis à donner au ministre. L'an dernier, nous avons voté une somme considérable pour aider l'industrie de la pêche. Le ministre a expliqué aujourd'hui pourquoi le Gouvernement n'a dépensé que \$60,000. Il y a maintenant l'autre demi-million affecté aux pêcheurs, et que constatons-nous? Nous constatons que, dans une province, le Gouvernement a accordé \$150,000, sous le régime d'une convention qui prévoit un très faible contrôle ou nul contrôle de l'Etat sur l'emploi de fonds dont l'utilisation, pour les raisons indiquées par le ministre, est confiée au gouvernement provincial. La situation est la même au Nouveau-Brunswick. J'ai suivi avec un intérêt grandissant le fonctionnement du mouvement coopératif en Nouvelle-Ecosse. Quoi qu'on puisse dire, M. Macdonald, qui faisait partie du corps enseignant de l'Université Saint-François-Xavier, a fait une œuvre très remarquable. On s'est efforcé de l'attirer dans notre milieu. Heureusement, la Nouvelle-Ecosse l'a retenu à son service. Pendant qu'il était ici, l'autre jour, j'ai eu l'occasion de causer avec lui du travail qu'il accomplit en Nouvelle-Ecosse. J'engage le ministre à prélever sur la somme une subvention importante aux coopératives de pêcheurs. En ce faisant, il accomplira une très grande réforme et il est sans doute désireux de le faire.

Je sais autre chose. Je connais les bénéfices réalisés par les exploitants de l'industrie de la pêche. Je me rappelle un homme qui a quitté Halifax avec une petite somme, pour fonder un établissement de pêche dans un port néo-écossais et qui, associé à une grande compagnie de cette industrie, a réalisé une fortune intéressante. Je ne donne pas son nom, mais l'honorable député de Shelburne-Yarmouth-Clare sait probablement qui je veux dire. Il a acquis une fortune considérable de \$250,000 à un million de dollars. Il aurait dû distribuer à bon escient une grande partie de son avoir parmi les pêcheurs, car l'accumulation de ces bénéfices considérables n'est possible que parce que les pêcheurs sont incapables de vendre leur poisson plus d'un c. ou d'un c. $\frac{1}{2}$ la livre. Le ministre devrait employer une partie de ce crédit,—et tout le monde l'appuiera à cet égard,—à aider ces malheureux à organiser des coopératives qui leur permettent de toucher une fraction plus importante du prix élevé payé par les consommateurs.

L'hon. M. MICHAUD: Les membres du comité auront remarqué que, pour la première fois, le budget général des dépenses contient une somme, modique il est vrai, affectée aux